

## **REUNION COMITE SYNDICAL DU SIAEPA DU 03 JUILLET 2014 :**

L'an deux mil quatorze, le trois juillet, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. David FLEURY, Président.

Nombre de délégués municipaux en exercice : 8

Date de la convocation du comité syndical: 24/06/2014

**PRESENTS :** Ms David FLEURY, Mathieu ORANGE, Joël SALAÛN Maires délégués titulaires.

Ms. Christian LEFEBVRE, Dominique DUREL, Francis DRU, Emmanuelle PINCHON délégués titulaires.

**ABSENT :** Cédric Rault délégué titulaire, Dominique LUCAS, Ludovic HOUEL excusé, Arnaud ARGENTIN excusé, Benoit LALLEMAND, délégués suppléants. Charles DANIEL DIT ANDRIEU de VEOLIA excusé, Anne-Claire FRESNEAU technicien SPANCE excusée.

ASSISTE A LA SEANCE : M. HOMER de VEOLIA.

SECRETAIRE : M. Joël SALAÛN

### **1. Compte rendu de la réunion du 27/05/2014.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Diagnostic eau et assainissement – Gestion patrimoniale des services.**

Monsieur le Président informe le comité syndical de la nécessité pour le SIAEPA d'actualiser et de faire une recherche d'informations sur le patrimoine du service eau et assainissement.

En effet, l'exigence réglementaire est d'obtenir à minima 40 points pour ce qui est de la gestion durable du patrimoine (même si le rendement du réseau d'eau avoisine les 96%). Si les 40 points ne sont pas atteints, l'agence de l'eau doublera le montant unitaire de la redevance dans les années à venir.

Aussi, il s'agira d'obtenir la connaissance du diamètre, de la longueur, du matériau et de la date de pose sur 80% du linéaire du réseau pour éviter un doublement de la redevance.

M. Homer de VEOLIA EAU transmettra au SIAEPA la fiche patrimoine des réseaux.

En conséquence, il est nécessaire de mettre en place une étude afin de finaliser l'état du patrimoine existant. Il devra être assez exhaustif pour éviter le doublement de la redevance et sera complété en fonction des objectifs du SIAEPA.

Aussi, Monsieur le Président propose d'avoir recours au SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval), afin de mener cette étude relative à la connaissance détaillée des réseaux d'eau potable et réseau d'assainissement collectif d'un montant de :

- Connaissance détaillée du réseau d'eau potable : 2500€ HT soit 3000€ TTC
- Connaissance détaillée du réseau d'assainissement collectif : 2500€HT soit3000€ TTC

Pour ce qui est de la première partie portant sur les indices de connaissance.

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le SIDESA afin de mettre en place une recherche d'informations sur le patrimoine du service dans les conditions définies ci-dessus.

Sur conseil de M. Homer de VEOLIA-EAU il sera demandé au SIDESA si dans la prestation connaissance détaillée des réseaux d'eau potable et d'assainissement, il est prévu que le travail soit directement intégrable dans les SIG d'exploitation des services.

### **3. Mise en place d'un contrôle du service assainissement collectif.**

Monsieur le Président informe le comité syndical que le SIDESA préconise un contrôle des contrats d'affermage tous les 3 ou 4 ans ainsi qu'un an, un an et demi avant la fin du contrat.

Le contrat d'affermage assainissement arrivant à terme le 31/12/2015, il est donc conseillé d'envisager un contrôle du contrat.

Le comité syndical, après avoir délibéré, et sur demande de Monsieur le Président, décide :

- De mettre en place un contrôle du contrat d'affermage assainissement.
- De charger le SIDESA d'entreprendre ce contrôle, sachant que le montant de cette étude sera compris de 2500€ HT soit 3000€ TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président d'entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de la convention avec le SIDESA.

### **4. Contrat affermage – service assainissement collectif.**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le contrat assainissement arrive à expiration le 31/12/2015.

En conséquence, il convient de mettre en place une consultation dans le cadre d'une délégation de service public.

Aussi, Monsieur le Président propose au comité syndical de charger le SIDESA d'assister le SIAEPA dans la mise en place de cette consultation, sachant que le coût de cette assistance s'élève à 8000€Ht soit 9600€TTC.

Le comité syndical, après avoir entendu ce qui précède et délibéré, charge Monsieur le Président de tout mettre en œuvre afin de signer une convention avec le SIDESA pour lancer une consultation pour la mise en place d'un contrat d'affermage assainissement au 01/01/2016.

### **5. Gestion des eaux de ruissellement – Station d'épuration de Virville.**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que VEOLIA EAU avait fourni un devis avec entre autre le terrassement, la fourniture et la pose d'un réseau gravitaire autour du clarificateur de la station d'épuration de Virville.

Le coût de l'opération semblant élevé, il avait été envisagé la pose d'une pompe pour refoulement des eaux de pluie dans les lits de roseaux.

Même si après réflexion le prix de la pompe semble raisonnable, M. le Président avait demandé à VEOLIA-EAU un devis avec une pompe moins couteuse.

Après étude du devis, il apparaît que la partie terrassement représente un coût relativement excessif : 2040€ HT, mais cela peut toutefois s'expliquer par la nécessité de percer et de remettre en état le génie civil.

En conséquence de ce qui précède, M. Homer de VEOLIA-EAU fournira le détail du prix relatif aux 2040€ HT et la décision sera prise en septembre lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

## **6. Décision modificative.**

Le comité syndical a décidé de la décision modificative suivante :

D 622 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires : + 6734.20€  
R 74 : Subvention d'exploitation : + 6734.20€

## **7. Retrait du SIDESA du Syndicat de Vieux Rouen sur Bresle.**

Sur demande du SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle et proposition du SIDESA, le comité syndical accepte à l'unanimité de retrait du SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle du SIDESA.

## **8. Questions diverses.**

### **• Pression eau – Virville**

Il a été signalé sur la commune de Virville des baisses de pression notamment après l'utilisation d'un karcher.

M. Homer de VEOLIA-EAU programmera un contrôle sur le secteur de sente du talweg à Virville et informera le SIAEPA des résultats.

Il est cependant mis en évidence le fait que le SIAEPA ne bénéficie pas d'une pression très importante dépendant des niveaux du réservoir.

### **• Visite des installations du SIAEPA**

VEOLIA propose d'organiser une visite des installations eau et assainissement pour les nouveaux élus. Cette visite se déroulera le mardi 9 septembre prochain à 14h00. Rendez-vous à la mairie de Manneville la Goupil.

### **• Bureau**

Dans le cadre du fonctionnement du SIAEPA, Il a été prévu lors de la dernière réunion de bureau, que celui-ci se réunirait une fois par trimestre afin de faire le point sur les ouvrages.

### **• Rencontre VEOLIA**

Suite à la rencontre avec M. Homer de VEOLIA-EAU, les points suivant sont mis en évidence :

La parole est donnée à M. Homer :

- ✓ Le déploiement de la télé relève est effectif ; Une plaquette d'informations ainsi qu'un courrier de M. le Président ont été annexés à la facture. La télé relève permettra désormais à VEOLIA de suivre les consommations d'eau de chaque usager ainsi que détecter des problèmes de surconsommation dus à d'éventuelles fuites. Dans un même temps, le déploiement d'un site internet au profit des usagers leur permettra de suivre leur consommation. Il est rappelé que ce service est gratuit.
  - ✓ Les anomalies sur le poste de refoulement de la commune de Bornambusc étaient dues à des problèmes sur la ligne téléphonique. En ce qui concerne le poste de refoulement de Houquetot, le dysfonctionnement était dû à la poire de niveau. M. Homer insiste en outre sur le fait que lorsque ce poste de refoulement tombe en panne, les effluents ne peuvent pas remonter vers les installations des usagers mais s'évacuent sur la route par un tampon.
  - ✓ Concernant l'effondrement chemin de l'eau claire, VEOLIA qui s'est rendu sur place a conclu à un tassement de surface car le réseau est à 6.50m de profondeur. Malgré le remblaiement, il est préconisé de laisser les barrières de sécurité afin de prévenir à l'avenir, tout effondrement nouveau.
  - ✓ Concernant les travaux d'assainissement à Bornambusc, M. Homer spécifie que les contrôles sont dus au titre du contrat. VEOLIA va donc relancer chaque usager qui n'ont pas encore déposé leur déclaration d'achèvement de travaux afin que celle-ci le soit le plus rapidement possible ; le délai des deux arrivant à terme en août prochain.
  - ✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) : Il serait souhaitable d'obtenir des divers services (VEOLIA & SPANC) les informations mi-mai de façon à pouvoir transmettre le RPQS aux élus (afin de l'étudier) et le voter fin juin comme l'exige le législateur.
  - ✓ VEOLIA Assurance : Il est évoqué le problème de cette société qui propose ses services de façon intempestive. M. Homer affirme effectivement que cette activité a été détachée de VEOLIA mais l'utilisation du nom de VEOLIA est autorisée encore pour un certain temps.
- M. le maire de Manneville la Goupil demande s'il est possible que VEOLIA enlève la haie de thuyas sur le terrain de l'ancienne station d'épuration et que soit plantée à la place, une haie d'essence locale. VEOLIA assurant l'entretien du terrain, M. Homer se renseigne pour l'enlèvement de cette haie, à charge du SIAEPA, par la suite, de planter la haie d'essence locale.
  - A la demande de M. le Maire de Manneville la Goupil, des renseignements ont été pris auprès de M Feugueray de SOGETI : à savoir s'il était possible de profiter des travaux d'assainissement futurs afin d'étendre le réseau à l'atelier municipal et à la maison de M. Lemarchand – 62 allée des rosiers - ainsi que de prévoir une troisième boîte de branchement pour le détachement éventuel d'une parcelle de terrain à cette même adresse. Le coût de cette opération serait d'environ 30 000€. M. Feugueray de SOGETI a conseillé par ailleurs le SIAEPA d'attendre le début des travaux afin de

décider s'il sera fait un avenant ou simplement mis en place un nouveau marché. Cette interrogation revêt un caractère essentiel pour le devenir de la subvention.

- Concernant la sécurisation des postes de relèvement sur les communes de Virville et Houquetot, M. Fleury se renseignera auprès de M. Beaufiles courant du mois d'août, afin d'avoir des précisions sur la qualité des capots dans le devis qu'il a présenté.

La séance est levée à 11h30mn